

CHAMPIONNATS ET TROPHÉES DE LA LIGUE GRAND EST du SPORT AUTOMOBILE 2019

ARTICLE 1 :

La LIGUE GRAND EST du SPORT AUTOMOBILE met en œuvre du 1^{er} Janvier 2019 au 30 Novembre 2019, les Championnats et Trophées suivants :

- **1 Championnat "RALLYES" (Pilotes)**
- **1 Championnat "RALLYES" (Copilotes)**
- **1 Championnat "RALLYES VHC" (Pilotes)**
- **1 Championnat "RALLYES VHC" (Copilotes)**
- **1 Championnat "RALLYES VHRS" (Pilotes)**
- **1 Championnat "RALLYES « VHRS" (Copilotes)**

- **1 Championnat "COURSES de COTE" (Voitures de production)**
- **1 Championnat "COURSES de COTE" (Voitures de compétition)**
- **1 Trophée "SPRINT-CAR"** si au moins 2 épreuves sont organisées sur le territoire de notre Ligue.
- **1 Trophée "SLALOMS"**
- **1 Prix féminin pour chaque Championnat ou Trophée**

Seules les épreuves inscrites au Calendrier Officiel de la LIGUE GRAND EST dans les disciplines citées précédemment et organisées par une Association Sportive Automobile affiliée à la Ligue Grand Est seront retenues.

Compteront pour :

- Les **CHAMPIONNATS "RALLYES"** les épreuves Internationales, Nationales, et Régionales de Rallye organisées dans la Ligue.
- Les **CHAMPIONNATS "COURSES DE COTE"** les épreuves Internationales, Nationales, et Régionales de Course de Côte organisées dans la Ligue.
- Les **TROPHÉES "SPRINT-CAR"** les épreuves Régionales de Sprint-Car organisées dans la Ligue.
- Les **TROPHÉES "SLALOM"** les épreuves Régionales de Slalom organisées dans la Ligue.

Seront proclamés champions ou vainqueurs d'un Trophée de la **LIGUE GRAND EST du SPORT AUTOMOBILE**, les pilotes et les copilotes ayant totalisé le plus grand nombre de points.

ARTICLE 2 : COEFFICIENTS

Rallyes et Courses de côte

2.1) Les points seront multipliés par le coefficient :

- **4** pour les épreuves Internationales ou Nationales comptant pour un Championnat F.F.S.A.
- **3** pour les épreuves Nationales ne comptant pas pour un championnat F.F.S.A.
- **2** pour les épreuves Régionales.

ARTICLE 3 :

3.1) Les Championnats et Trophées de la LIGUE GRAND EST sont ouverts à tous les licenciés de la F.F.S.A. ayant contracté leur licence auprès d'une Association Sportive Automobile affiliée à la **LIGUE GRAND EST du SPORT AUTOMOBILE**.

3.2) Dans chacun des Championnats et Trophées, tout pilote ou copilote figurant sur la liste des partants ou qualifiés aux essais (rapport de clôture) marquera : **5 points**, et tout pilote et copilote figurant au classement définitif hors pilotes admis en Rallye 2 sur l'épreuve (rapport de clôture) marquera : **2 points** supplémentaires.

Ces points ne sont pas multipliés par le coefficient d'épreuve (article 2.1)

3.3) Dans chacun des Championnats et Trophées, tout pilote ou copilote figurant sur la liste des partants ou qualifiés aux essais (rapport de clôture) marquera : **5 points**, et tout pilote et copilote figurant au classement définitif de l'épreuve (rapport de clôture) marquera : **2 points** supplémentaires.

Ces points ne sont pas multipliés par le coefficient d'épreuve (article 2.1)

ARTICLE 4 :

Championnats "RALLYES hors VHC et VHRS"

Dans chacune des épreuves comptant pour les Championnats, le pilote et son Copilote recevront une attribution de points identique, calculée de la façon suivante:

Groupes

Partants pour la Course	1er Groupe	2e Groupe	3e Groupe	4e Groupe	5e Groupe
5 et + de 5 partants	5	4	3	2	1
4 partants	4	3	2	1	
3 partants	3	2	1		
2 partants	2	1			
1 partant	1				

Classes

Partants pour la Course	1er Classe	2e Classe	3e Classe	4e Classe	5e Classe	6e Classe	7e Classe	8e Classe
8 et + de 8 partants	10	8	6	5	4	3	2	1
7 partants	8	6	5	4	3	2	1	
6 partants	6	5	4	3	2	1		
5 partants	5	4	3	2	1			
4 partants	4	3	2	1				
3 partants	3	2	1					
2 partants	2	1						
1 partant	1							

Ces points groupes et classes seront multipliés par les coefficients définis à l'article 2.1
Les coupes de marques seront considérées comme classes à part

Championnats "RALLYES VHC et VHRS"

Scratch toutes catégories

Partants pour la Course	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e
10 et + de 10 partants	15	10	7	5	3	2	1

Partants pour la Course	1er	2e	3e	4e	5e	6e
-de 10 partants	8	6	4	3	2	1

Ces points seront multipliés par les coefficients définis à l'article 2.1

ARTICLE 5 :

Championnats "COURSES DE COTE"

Dans chacune des épreuves comptant pour les Championnats, une attribution de points sera faite de la façon suivante, pour chaque catégorie :

Groupes

Partants pour les Essais	1er Groupe	2e Groupe	3e Groupe	4e Groupe	5e Groupe
5 et + de 5 aux essais	5	4	3	2	1
4 aux essais	4	3	2	1	
3 aux essais	3	2	1		
2 aux essais	2	1			
1 aux essais	1				

Classes

Partants pour les Essais	1er Classe	2e Classe	3e Classe	4e Classe	5e Classe	6e Classe	7e Classe	8e Classe
8 et + de 8 aux essais	10	8	6	5	4	3	2	1

7 aux essais	8	6	5	4	3	2	1	
6 aux essais	6	5	4	3	2	1		
5 aux essais	5	4	3	2	1			
4 aux essais	4	3	2	1				
3 aux essais	3	2	1					
2 aux essais	2	1						
1 aux essais	1							

Ces points groupes et classes seront multipliés par les coefficients définis à l'article 2.1

ARTICLE 6 :

Trophée "SPRINT-CAR"

Dans chacune des épreuves comptant pour le Trophée une attribution de points sera faite au sein de chaque division selon le barème suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1er	20	5ème	12	9ème	8	13ème	4
2ème	18	6ème	11	10ème	7	14ème	3
3ème	16	7ème	10	11ème	6	15ème	2
4ème	14	8ème	9	12ème	5	16ème	1

ARTICLE 7 :

Trophée des "SLALOMS"

Dans chacune des épreuves comptant pour le Trophée l'attribution de points sera faite de la façon suivante :

Groupes

1er Groupe	2e Groupe	3e Groupe	4e Groupe	5e Groupe
6	4	3	2	1

Les points au groupe seront attribués à partir de 5 partants

Classes

Partants pour les Essais	1er Classe	2e Classe	3e Classe	4e Classe	5e Classe	6e Classe	7e Classe
3 et + de 3 partants	15	10	7	5	3	2	1
2 partants	10	5					
1 partant	7						

Les pilotes détenteurs d'une Licence Initiation à la journée ou inscrits dans le groupe Loisir ne marquent pas de point à ce Trophée.

ARTICLE 8 : CAS DES EX-AEQUO et TROPHEE "Féminines"

Dans le cadre des Championnats et Trophées de la LIGUE GRAND EST, les ex-aequo seront départagés de la façon suivante :

- 1er Départage : en fonction du plus grand nombre de classements obtenus avec attribution de points.
 - 2ème Départage : en fonction du plus grand nombre de places de premier de groupe.
 - 3ème Départage : en fonction du plus grand nombre de places de premier de classe.
- TROPHEE "Féminines" : La 1ère féminine de chaque catégorie ne sera récompensée qu'à la condition d'avoir participé au moins à 3 épreuves et être classée dans les 50 premières.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Les organisateurs devront adresser au siège de la LIGUE GRAND EST DU SPORT AUTOMOBILE 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE dans un délai de 15 jours à l'issue de leur épreuve :

a) L'exemplaire du RAPPORT DE CLOTURE officiel destiné au comité avec impérativement :

- La liste des autorisés au départ ou pour les essais avec numéros de licences et codes ASA.
- Le classement scratch définitif.
- Le classement par groupes et classes.

b) Le chèque correspondant à la cotisation calculée sur la base du nombre de partants. (hors licences à la journée pour les SLALOMS et les SPRINT-CAR).

En outre, il est demandé aux Associations d'apporter un soin tout particulier au contrôle des numéros de licences et à leur transcription sur les différents documents officiels. Une erreur à ce niveau risquerait d'avoir de graves conséquences pour les classements des Championnats de notre Ligue.

De ce fait une pénalité de 75 Euros sera appliquée pour chaque rapport erroné.

Si le délai de rigueur de 15 jours (cachet de la poste faisant foi) n'était pas respecté, une pénalité de 150 Euros sera appliquée à l'ASA organisatrice.

ARTICLE 10 : PRIX

Les prix féminins ne sont pas cumulables avec les prix généraux.

TRES IMPORTANT :

Les Lauréats qui ne se présenteront pas à, la REMISE OFFICIELLE DES PRIX, organisée par la Ligue, perdront le bénéfice de leurs prix, à l'exception toutefois des concurrents pouvant justifier avoir participé le même jour à une épreuve officiellement inscrite au calendrier de la F.F.S.A. ou de la F.I.A.

ARTICLE 11 :

Le bureau de la LIGUE GRAND EST du SPORT AUTOMOBILE est souverain pour toutes les interprétations ou modifications à apporter au règlement de ces Championnats.

LIGUE GRAND EST DU SPORT AUTOMOBILE

Maison Régionale des Sports de Lorraine

BP 70001 - 54510 TOMBLAINE

Tél. 03 83 18 87 94 - Fax. 03 83 18 87 95